

	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°7 – Dispense d'évaluation environnementale</i>	Commune de Mignières (28)
---	--	--------------------------------------

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

Projet de construction d'une plateforme logistique

FP MIGNIERES

Version 1 – Février 2023

sur la commune de Mignières (28)

Étape 6 :

INCIDENCES

**Pièce jointe n°7 : Dispense d'évaluation
environnementale (si concerné)**

Le projet est concerné par les catégories suivantes :

- 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement
 - o b) : Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement) ;
- 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement
 - o a) : Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m².

La surface de plancher du bâti sera de 23 854 m².

Dans le cadre du présent dossier, les deux catégories visées sont couvertes par la demande d'enregistrement ICPE, il n'y aura pas de dépôt de formulaire Cerfa n°14734-03 spécifique à la procédure Cas par Cas. La procédure cas par cas est embarquée dans la procédure d'enregistrement ICPE.

Le projet prévoit l'implantation de panneaux photovoltaïques en ombrières de parking et en toiture, les installations ne seront donc pas concernées par la catégorie 30 de l'annexe 1 de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.